



FONDS MARIBEL SOCIAL DU SECTEUR SOCIOCULTUREL  
DES COMMUNAUTÉS FRANÇAISE ET GERMANOPHONE  
ET DE LA REGION WALLONNE  
**PLAN MARIBEL SOCIAL**  
Siège administratif c/o APEF  
Square Saintelette 13/15 - 1000 Bruxelles  
Tél : 02/229.32.57

## Information concernant le nouveau programme de gestion du Fonds – Impacts sur le versement de la subvention et le décompte annuel

---

Au vu de l'implémentation du nouveau programme de gestion du Fonds (Marbitool), en lien avec la Banque Carrefour des Entreprises, voici quelques informations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Les paiements

- Les paiements de la subvention, auparavant versés sous forme d'avances mensuelles et en fonction de la réalité d'occupation des postes, sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 effectués par trimestre.
- Le premier trimestre (T1/2021) de l'année sera payé sur base des attributions à 95% du plafond (que le poste soit occupé ou non).
- Afin d'éviter des rectifications trop importantes lors du décompte annuel, les paiements des trimestres suivants seront rectifiés par le service administratif en vue de se rapprocher de l'occupation des postes.
- A cette fin, il sera notamment tenu compte des données transmises par les employeurs.
- Les avances trimestrielles seront versées avant la fin du premier mois du trimestre concerné.

### Les décomptes annuels

- Les décomptes annuels 2020 et suivants seront postposés en raison des délais de transmission des données authentiques de l'ONSS. Ces données ne nous parviendront au plus tôt que 2 mois après la fin du trimestre.